



DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS À JULLOUVILLE

Mieux vous informer pour mieux vous protéger



DOCUMENT
À CONSERVER

ÉDITION 2025

LE MAIRE

Madame, Monsieur,

Comme beaucoup de communes en France, la Ville de Jullouville est soumise à l'obligation de réalisation d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs – DICRIM.

C'est un document d'information préventive pour vous informer des risques spécifiques à la commune et des bons gestes à adopter.

Pour chaque risque, ce document indique la conduite à tenir en cas de danger avéré. Il est important de prendre conscience que le risque zéro n'existe pas. Tout sinistre ou évènement majeur est possible, il est nécessaire de mieux vous informer pour mieux vous protéger.

Ces risques ont été définis par les services de la Préfecture pour chaque commune dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs de la Manche et par le Plan de Prévention des Risques Littoraux prescrit le 15 juillet 2024 par le Préfet de la Manche.

En tant que Maire, il est de ma responsabilité, en lien avec les services de l'État, de tout mettre en œuvre pour assurer votre protection. Votre information est indispensable pour assurer l'efficacité des dispositions qui seront prises.

Pour mieux connaître les risques majeurs et pour connaître les conduites individuelles à tenir, je vous remercie par avance de lire attentivement ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs – DICRIM et à le conserver.

**Alain BRIERE,
Maire de Jullouville**



RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

L'INFORMATION PRÉVENTIVE DES POPULATIONS SUR LES RISQUES MAJEURS

L'article L125-2 du code de l'environnement précise que «les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent.» Les articles R.125-9 à R.125-14 précisent les modalités de cette information.

Informés les citoyens intégreront mieux le risque majeur dans leur vie courante, pour mieux s'en protéger et acquerront de bons comportements individuels et collectifs.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

QUEL QUE SOIT LE RISQUE, ADOPTEZ LES COMPORTEMENTS SUIVANTS :

- ✓ Mettez-vous à l'abri
- ✓ Ne tentez pas de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école de Éric Tabarly, le PPMS voir page 7 sera actionné : les enseignants, et les personnels communaux mettront les enfants en sécurité, ils connaissent les consignes et vous serez tenus informés.
- ✓ Limitez les appels téléphoniques afin de libérer les lignes pour les secours. Privilégiez les SMS.
- ✓ Respectez les consignes formulées par les autorités.
- ✓ Écoutez la radio pour vous informer des consignes et de l'évolution de l'alerte : Ici Normandie (Cotentin) : 92.2 FM - France Info : 105.3 FM- France Inter : 104.1 FM
- ✓ Ecoutez les messages diffusés par haut-parleurs des véhicules municipaux ou de sécurité civile en cas d'alerte.



*En cas d'alerte, mettez-vous à l'abri et attendez les consignes données en fonction de l'évolution du sinistre. Privilégiez les sources d'informations officielles et non les réseaux sociaux privés.
Inscrivez-vous sur l'application «Jullouville vous informe» pour recevoir les alertes - page 5*

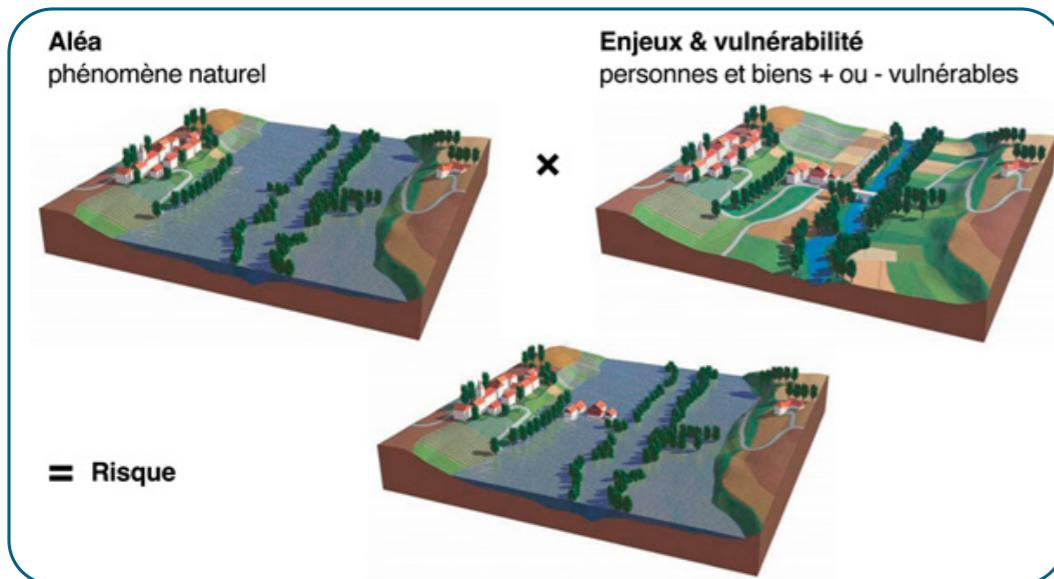
ALÉAS X ENJEUX = RISQUES

L'aléa est un événement naturel ou technologique potentiellement dangereux
Les enjeux sont les personnes, biens, environnement pouvant être affectés par l'aléa



LE RISQUE MAJEUR

Le risque est considéré comme majeur lorsque l'aléa s'exerce dans une zone où existent des enjeux humains, matériels ou environnementaux importants.



Il peut être :

- **Naturel** : inondation (ruissellement, crue), mouvement de terrain (cavités souterraines, effondrement de falaise), tempête, séisme
- **Technologique** : industrie, transport de matières dangereuses, réseaux

D'une manière générale, le risque majeur peut entraîner de nombreuses victimes, des dégâts matériels, des impacts sur l'environnement.

L'ALERTE ET L'INFORMATION

L'État a mis en place FR-Alert, système d'alerte des populations qui permet d'envoyer des notifications sur les téléphones mobiles des personnes présentes dans une zone concernée par un incident majeur.

Aucune inscription préalable ou téléchargement d'application mobile ne sont nécessaires pour recevoir ces alertes sur les téléphones mobiles type smartphone.

En cas de présence dans une zone confrontée à une menace ou à un grave danger, sur décision du Préfet et en complément des moyens d'alerte dont dispose la commune, les personnes reçoivent une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique et d'une vibration, même si le téléphone mobile est en mode silencieux. En cas de smartphone en mode avion ou éteint la notification ne fonctionnera pas.

Les services de sécurité civile et les services municipaux disposent de véhicules équipés de haut-parleurs, qui peuvent être utilisés pour vous alerter. Selon les circonstances, d'autres moyens d'alerte pourront être mis en œuvre : porte-à-porte, signalisation temporaire etc.



En cas d'événement grave ou présentant des risques, la commune de Jullouville vous alerte avec son application «Jullouville vous informe» Incrivez-vous ici ↓



JULLOVILLE VOUS INFORME

1. Téléchargez l'application sur votre smartphone
 2. Ouvrez l'application, touchez le symbole +
 3. Visez le QR code avec votre appareil photo
- GRATUIT & ANONYME



LES POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE

Le Maire est l'autorité compétente pour prendre et faire respecter les mesures nécessaires au maintien de l'ordre, la tranquillité et la salubrité publique sur le territoire de la commune.

En cas d'évènement naturel ou technologique, le Maire est le Directeur des Opérations de Secours.

Dans ce cadre, il a aussi pour mission d'informer, d'alerter et de mettre en œuvre les mesures de sauvegarde de la population.

Dans certaines situations, le Préfet de département peut être amené à prendre la direction des opérations de secours.

Il s'agit des 4 cas suivants :

- l'évènement dépasse les capacités d'une commune
- l'évènement concerne plusieurs communes
- en cas de carence d'action du maire face à un évènement
- lors de l'activation formelle d'un dispositif d'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC).



Qui fait quoi en cas d'accident majeur ?

Tout sinistre ou évènement majeur est possible.

En toutes circonstances, il convient tout d'abord, pour chaque citoyen, de garder son calme et de respecter les consignes préétablies ou formulées en temps réel par les autorités préfectorales et communales.

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE – PCS

Le Plan Communal de Sauvegarde- PCS, encadré par le code de la sécurité intérieure, est élaboré par le Maire.

C'est un document opérationnel utilisé en interne qui fixe l'organisation des services.

Le Plan Communal de Sauvegarde - PCS de Jullouville Edition 2025 définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en fonction des risques connus.

Il est en constante évolution, grâce aux retours d'expériences après chaque gestion de crise. Il est donc remis à jour régulièrement.

L'édition 2025 inclut les données actualisées des services de l'Etat concernant le Plan de Prévention des Risques Littoraux – PPRL.

La mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde- PCS relève du Maire en lien avec les plans de secours départementaux établis par le Préfet.

Le Plan Communal de Sauvegarde- PCS de Jullouville n'a pas vocation à être diffusé, il reste consultable en Mairie de Jullouville.

LE PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ – PPMS de l'Ecole Eric Tabarly

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté- PPMS est réalisé par chaque établissement scolaire. Il a été instauré par le bulletin officiel de l'Education Nationale du 30 mai 2002.

Il prépare les enseignants, les personnels municipaux et les élèves à assurer leur protection en appliquant les consignes de sécurité définies par les autorités, le Maire ou le Préfet, lors d'un accident ou d'une catastrophe naturelle.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : les enseignants, et les personnels communaux mettront les enfants en sécurité, ils connaissent les consignes pour mettre les enfants à l'abri et vous serez tenus informés lorsque vous pourrez venir les chercher.

Quels sont les risques naturels sur la commune de Jullouville ?

C'est la Préfecture qui recense l'ensemble des risques majeurs auquel est exposée chaque ville du département et qui établit le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM).

La commune de Jullouville est soumise à 7 risques naturels : ✓ **inondation**, ✓ **remontée de nappe** ✓ **submersion marine**, ✓ **sismique**, ✓ **mouvement de terrain**, ✓ **retrait/gonflement des argiles**, ✓ **radon**, ✓ **recul du trait de côte**



➡ <https://www.georisques.gouv.fr/mes-risques/connaitre-les-risques-pres-de-chez-moi/rapport2/50066/Jullouville/commune/50610>

LES RISQUES NATURELS

INONDATION

Le risque d'inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone normalement hors d'eau due à une augmentation du débit d'un cours d'eau, principalement provoquée par des pluies importantes et durables.



Quels sont les risques ?

Jullouville est concernée par le risque inondation par

- remontée de nappes phréatiques
- débordement direct du Thar
- débordement du Crapeux
- débordement du ruisseau de l'Allemagne à La Hiette, Cosnicat et au Moulin de Bouillon ;
- débordement du ruisseau de Vaumoison
- débordement près des étangs de Saint-Michel-des-Loups

Lors d'une crue torrentielle, les cours d'eau peuvent se charger de matériaux solides, branches d'arbres par exemple, et créer des embâcles. On assiste alors à une obstruction complète du lit des cours d'eau, par amoncellement anormal de débris divers ce qui peut créer une inondation.



Pour faciliter l'écoulement des eaux et ne pas augmenter les dégâts, il est demandé à chaque propriétaire concerné de nettoyer les berges ou les fossés.

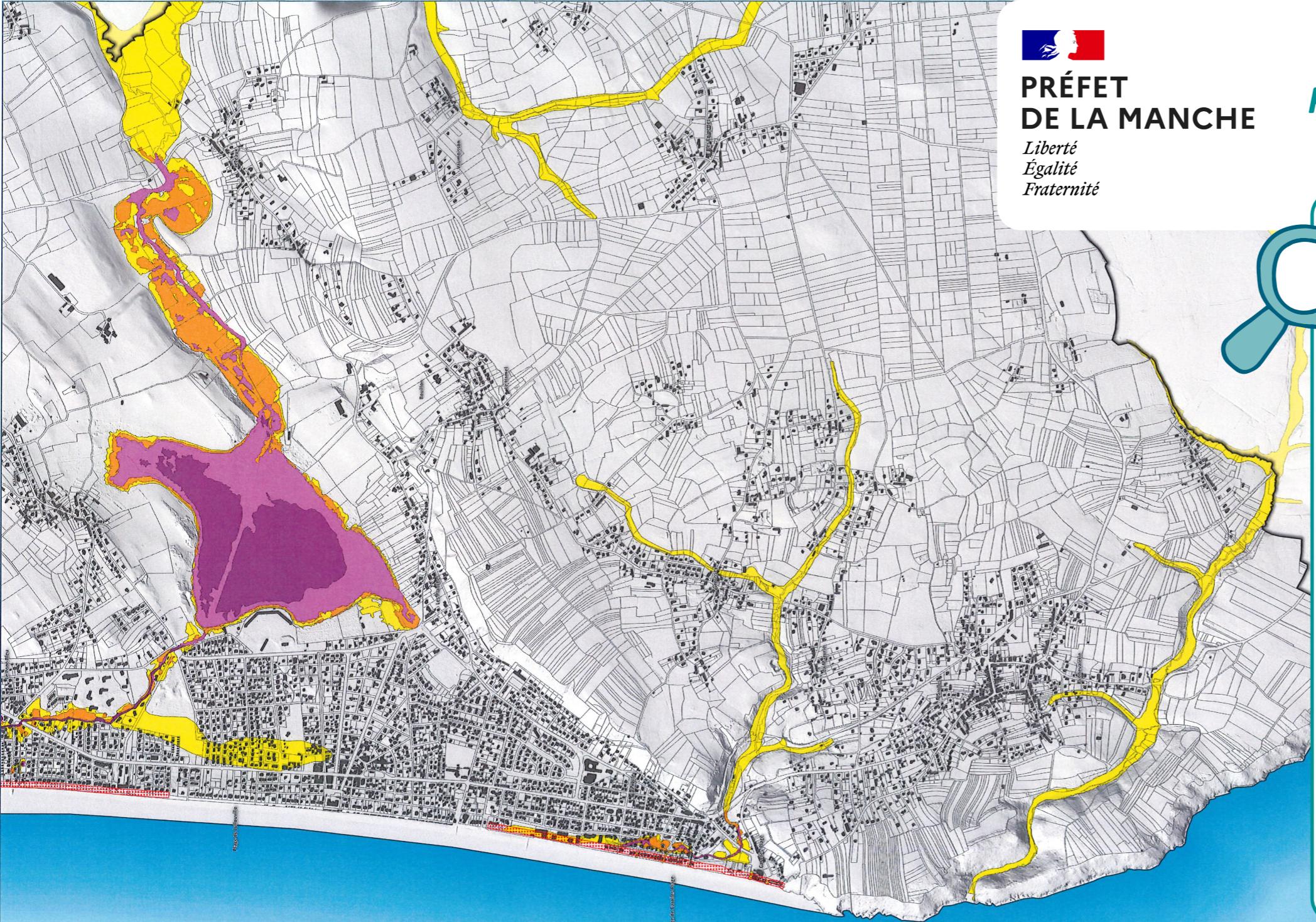
Service consultable en ligne de prévisions des crues Vigilance météo



Vigicrues.gouv.fr

Le service d'information sur le risque de crues des principaux cours d'eau en France

➡ <https://www.vigicrues.gouv.fr/station/I791361001>



PRÉFET
DE LA MANCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Carte des risques
Plan de Prévention des Risques
Littoraux PPRL Décembre 2024

- Aléa très fort
- Aléa fort
- Aléa moyen
- Aléa faible
- Bande de précaution
- Bande de chocs mécaniques des vagues

Limite parcellaire

Bâtiment

Arrêté Préfectoral du 15 juillet 2024

REMONTÉE DE NAPPE

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.



Quels sont les risques ?

Les remontées de nappes et leur décrue sont à l'origine de différents types de dégâts qui engendrent l'endommagement du bâti ; remontées de cuves, de canalisations, fosses de systèmes d'assainissement ; dommages aux réseaux routiers ou de génie civil ; pollutions diverses

LES BONS GESTES :

- ✓ Tenez-vous informés des prévisions météorologiques, des coefficients et horaires de marée.
- ✓ Suivez les informations "vigilance crues" sur internet : www.vigicrues.gouv.fr
- ✓ Surélevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.
- ✓ Réfugiez-vous en hauteur : à l'étage, grenier ou toit avec accès extérieur (fenêtres, velux, etc.)
- ✓ N'allez pas chercher vos enfants à l'école : les enseignants, et les personnels communaux mettront les enfants en sécurité, ils connaissent les consignes pour mettre les enfants à l'abri et vous serez tenus informés lorsque vous pouvez venir les chercher.

SUBMERSION MARINE

La submersion marine est provoquée par des tempêtes violentes associées à un coefficient de marée élevé ainsi qu'à certaines configurations littorales locales. Il s'agit d'une entrée plus ou moins importante de la mer dans des zones habituellement hors d'eau.



Quels sont les risques ?

Une carte des risques a été éditée et prescrite par le Préfet de la Manche en décembre 2024 par les services de l'Etat dans le cadre du Plan de Prévention des Risques Littoraux-PPRL.

LES BONS GESTES :

- ✓ Tenez-vous informés des prévisions météorologiques, des coefficients et horaires de marée.
- ✓ N'installez pas de surfaces habitables et plus particulièrement des chambres en sous-sol
- ✓ Assurez-vous de la conformité de vos branchements au réseau public d'assainissement, installez un clapet anti-retour aux sorties de vos évacuations d'eaux usées et veillez à l'entretien de celui-ci pour garantir son bon fonctionnement.
- ✓ N'allez pas chercher vos enfants à l'école : les enseignants, et les personnels communaux mettront les enfants en sécurité, ils connaissent les consignes pour mettre les enfants à l'abri et vous serez tenus informés lorsque vous pouvez venir les chercher.

RISQUE SISMIQUE

Les séismes sont, avec le volcanisme, l'une des manifestations de la tectonique des plaques. L'activité sismique est concentrée le long de failles, en général à proximité des frontières entre ces plaques. Lorsque les frottements au niveau d'une de ces failles sont importants, le mouvement entre les deux plaques est bloqué.

De l'énergie est alors stockée le long de la faille. La libération brutale de cette énergie crée un déplacement instantané des plaques qui est la cause des séismes.

Quels sont les risques ?

Un séisme peut se traduire à la surface terrestre par la dégradation ou la ruine des bâtiments, des décalages de la surface du sol de part et d'autre des failles, mais peut également provoquer des phénomènes annexes tels que des glissements de terrain, des chutes de blocs ou des raz-de-marée.



LES BONS GESTES :

- ✓ Eloignez-vous des fenêtres, bâtiments, pylônes, arbres, lignes électriques
- ✓ Ne touchez pas aux fils électriques
- ✓ Evacuez par les escaliers, ne prenez pas l'ascenseur
- ✓ Restez à l'écoute des consignes des autorités

MOUVEMENT DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol d'origine naturelle ou résultant d'activités humaines par exemple l'exploitation de carrières.

Quels sont les risques ?

Ce risque peut se traduire par des mouvements de terrain rapides, se propageant de manière brutale et soudaine. La commune de Jullouville est concernée par le retrait-gonflement des argiles avec un aléa moyen, des effondrements de cavités souterraines, ou des chutes de blocs.

LES BONS GESTES :

- ✓ En cas de mouvement de terrain : évacuez rapidement la zone dès les premiers signes. Une fois à l'extérieur, éloignez-vous de la zone dangereuse et ne revenez pas sur vos pas.
- ✓ Ne pénétrez pas dans un bâtiment endommagé ni dans les bâtiments proches.
- ✓ Respectez les consignes de sécurité données par les services de secours.
- ✓ Ne revenez pas dans un bâtiment sinistré sans en avoir reçu l'autorisation des autorités.
- ✓ Ne rétablissez le courant électrique et le gaz qu'après l'avis des autorités compétentes.



RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES



Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétraction du sol peuvent endommager les bâtiments par fissuration. Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel.

Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque. Outre l'exposition liée à la présence d'argile, le phénomène dépend également du facteur météorologique : la succession d'épisodes météorologiques de sécheresse prolongée, combinée à des températures élevées et alternant avec des pluies soutenues, a notamment un effet déstabilisateur accru.

Quels sont les risques ?

Les mouvements de sol induits par le retrait et le gonflement des argiles constituent un risque important pour la pérennité des constructions. Ils affectent la structure même des bâtiments et/ou de leurs fondations et se traduisent principalement par des fissurations en façade des habitations, souvent obliques, et passant par les points de faiblesse que constituent les ouvertures.

thumb-up **LES BONS GESTES :**

- ✓ Informez-vous des risques encourus et des consignes de sauvegarde
- ✓ N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

RISQUE NATUREL RADON



Le radon est un gaz radioactif naturel présent dans le sol, l'air et l'eau. C'est un gaz radioactif incolore et inodore qui provient de la chaîne de désintégration de l'uranium d'une part, et de celle du thorium d'autre part, deux éléments naturellement présents dans les roches du sol.

Son activité ionisante se mesure en becquerels (Bq) et sa concentration en Bq/m³.

Le radon est présent le plus souvent à faibles taux. Sa concentration est plus élevée dans les régions aux sous-sols granitiques ou volcaniques : la commune de Jullouville est concernée par le risque radon à un niveau important.

En extérieur, ce gaz se dilue rapidement mais le radon représente un risque dans les espaces clos mal ventilés.

Il peut s'infiltrer dans les maisons, par exemple via des fissures, des passages de canalisations et s'y accumuler.

Le code de la santé publique fixe le niveau de référence en radon à 300 Bq/m³ en moyenne annuelle dans les immeubles bâties.

Sa concentration dans certains bâtiments représente donc un risque pour la santé qu'il est possible de réduire par une bonne aération et ventilation.

thumb-up **LES BONS GESTES :**

- ✓ Aérer quotidiennement son domicile par l'ouverture des fenêtres au moins 10 minutes par jour
- ✓ Ne pas obstruer les entrées et les sorties d'air, quand elles existent, et les nettoyer régulièrement
- ✓ Veiller à l'entretien du système de ventilation, quand il existe, et à changer les filtres régulièrement

RECOL DU TRAIT DE COTE

L'érosion du littoral, appelée aussi érosion côtière ou recul du trait de côte, est un phénomène d'origine naturelle et/ou anthropique, qui se produit sous l'effet combiné de l'érosion des vagues et de l'augmentation du niveau de la mer, l'eau avance progressivement sur les terres. C'est le déplacement de la limite entre le milieu marin et continental vers l'intérieur des terres, suite au départ de matériaux : sables, roches, sédiments.



Quels sont les risques ?

Les phénomènes d'érosion peuvent aggraver le risque de submersion marine : rupture d'ouvrage ou de cordon dunaire par un risque d'éboulement



LES BONS GESTES :

- ✓ Informez-vous des risques encourus et des consignes de sauvegarde
- ✓ N'entrez pas dans un bâtiment endommagé

LES RISQUES CLIMATIQUES

La vigilance météorologique

Les informations météorologiques sont disponibles sur le site de Météo France : www.meteofrance.com ou vigilance.meteofrance.com



Les couleurs de la vigilance météo

- **Vert - niveau 1** : Situation normale. Pas de vigilance particulière.
- **Jaune - niveau 2** : Phénomènes habituels mais qui peuvent être dangereux : vent, orages, neige. **Soyez attentifs.**
- **Orange - niveau 3** : Phénomènes météorologiques dangereux prévus. Suivez les conseils donnés par les autorités et évitez les déplacements. **Soyez très vigilants et prudents.**
- **Rouge - niveau 4** : Un danger météorologique menace dans les prochaines 24 heures. Suivez les conseils donnés par les autorités et évitez les déplacements. Tenez-vous très régulièrement au courant de la situation grâce aux bulletins météorologiques. **Vigilance absolue.**

Une carte météorologique de la France est diffusée 2 fois par jour dans les médias et disponible sur le site de Météo France.

A Jullouville, les risques climatiques sont essentiellement ceux qui résultent des tempêtes et des orages. Ils prennent la forme : de vents violents, de précipitations importantes, d'orages, ou de la combinaison de ses trois aléas climatiques.

Ces événements surviennent surtout en automne-hiver pour les tempêtes, l'été pour les gros orages, mais peuvent se produire en toute saison.

TEMPÊTE

On parle de tempête lorsque les vents dépassent 89 km/h, soit 48 noeuds, degré 10 de l'échelle de Beaufort.

Ces phénomènes localisés peuvent toutefois avoir des effets dévastateurs, compte tenu en particulier de la force des vents.



Quels sont les risques ?

Des pluies potentiellement importantes qui peuvent entraîner des inondations plus ou moins rapides, des glissements de terrain et coulées boueuses, des chutes d'éléments de construction et installations de chantiers provisoires (grues, échafaudages...), des chutes d'arbres et de branches qui peuvent rendre les chaussées impraticables et mettre en péril des immeubles ou d'autres infrastructures, la détérioration des réseaux de distribution d'énergie et de communication.



LES BONS GESTES :

- ✓ Ecoutez la radio, des consignes vous seront données
- ✓ Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche
- ✓ Ranger et fixer les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés
- ✓ Fermer les volets, les fenêtres et les portes
- ✓ N'allez pas chercher vos enfants à l'école : les enseignants, et les personnels communaux mettront les enfants en sécurité, ils connaissent les consignes pour mettre les enfants à l'abri et vous serez tenus informés lorsque vous pouvez venir les chercher.
- ✓ Ne pas téléphoner libérer les lignes pour les secours
- ✓ Ne pas stationner sous les lignes électriques
- ✓ Limiter les déplacements, sa vitesse sur les routes
- ✓ Ne pas se promener en forêt et sur le littoral
- ✓ Ne pas intervenir sur les toitures
- ✓ Ne pas toucher des fils électriques tombés au sol



Entretenez ou faites entretenir régulièrement les arbres de votre propriété. Vigilance sur la hauteur et la proximité avec le bâti et les lignes électriques ou téléphoniques aériennes.

NEIGE/VERGLAS

Les conséquences de la neige et du verglas rendent très difficiles les conditions de circulation et peuvent provoquer de sérieux dégâts pour les bâtiments et les réseaux de distribution électrique et téléphonique.



LES BONS GESTES :

- ✓ Protégez vos installations du gel, salez et déneigez les trottoirs devant votre domicile
- ✓ Stationnez votre véhicule hors des voies de circulation
- ✓ Enlever la neige et saler les trottoirs devant son habitation
- ✓ Ne pas toucher les câbles, pylônes ou fils électriques tombés par terre
- ✓ Prévoyez des couvertures, des vêtements chauds, provisions, eau potable



GRAND FROID

Le risque grand froid est caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue. L'épisode dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières. Le grand froid, comme la canicule, constitue un danger pour la santé.

Le plan grand froid est mis en place du 1er novembre au 31 mars et permet de mettre à l'abri les personnes qui vivent dans la rue ou qui n'ont pas d'habitation.

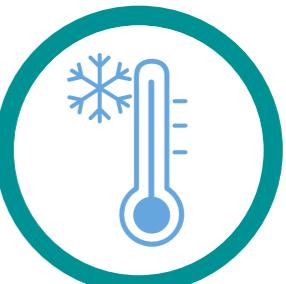
Il y a 3 niveaux d'alerte selon les températures :

- **Niveau 1 - temps froid** (de -5° à -10°C) = vigilance jaune de Météo France
- **Niveau 2 - temps grand froid** (de -10° à -18°C) = vigilance orange de Météo France
- **Niveau 3 - temps froid extrême** (- 18°C et moins) = vigilance rouge de Météo France



LES BONS GESTES :

- ✓ Limiter les déplacements, ne pas prendre de risques
- ✓ Enlever la neige et saler les trottoirs devant son habitation
- ✓ Ne pas toucher les câbles, pylônes ou fils électriques tombés par terre

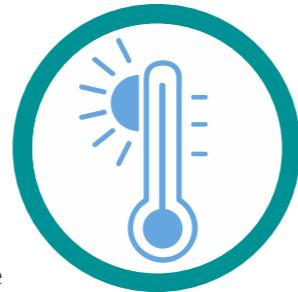


CANICULE

Une canicule est une période caractérisée par une très forte chaleur qui dure trois jours consécutifs au moins.

Quels sont les risques ?

Ces conditions météorologiques peuvent être difficiles à supporter, en particulier au début de la période, car le corps n'est pas encore habitué aux températures élevées.



PLAN CANICULE : Chaque année, le plan canicule national est activé du 1er juin au 30 septembre.

Le plan national canicule a 4 niveaux d'alerte selon les températures.

Chaque niveau d'alerte déclenche des actions et des conseils différents :

Niveau 1 - veille saisonnière = vigilance verte de Météo France. Ce niveau est activé automatiquement du 1er juin au 15 septembre chaque année

Niveau 2 - avertissement chaleur = vigilance jaune de Météo France

Niveau 3 - alerte canicule = vigilance orange de Météo France

Niveau 4 - mobilisation maximale = vigilance rouge de Météo France



La commune de Jullouville recense dans un registre les personnes de plus de 60 ans, les personnes porteuses d'un handicap ou les personnes isolées. Vous pouvez vous y inscrire ou être inscrits par un proche. Les agents communaux prendront régulièrement contact avec vous pour évaluer la situation et vous apporter l'aide nécessaire.

ENGINS DE GUERRE

On entend par risque engins de guerre le risque d'une explosion ou d'une intoxication liée à la manutention après la découverte d'anciennes munitions de guerre. L'ensemble du département de la Manche est concerné.



Quels sont les risques ?

L'explosion, l'intoxication, la dispersion dans l'air



LES BONS GESTES :

- ✓ La première règle à rappeler est de proscrire toute manipulation.
- ✓ Ne pas toucher l'engin de guerre, ne pas le déplacer, ne pas y mettre le feu
- ✓ Aviser les autorités : Mairie, ou les forces de l'ordre
- ✓ Repérer l'emplacement
- ✓ S'éloigner sans courir



Votre kit d'urgence

Pour être prêt à réagir en cas de crise majeure, constituez votre kit d'urgence.

En fonction de l'évènement, et selon les risques, il est conseillé de rassembler en un même lieu et un même contenant les éléments de la vie courante pouvant vous être utiles en cas de crise : médicaments, copies des ordonnances des traitements, des papiers administratifs, double des clefs, vêtements chauds, de pluie, téléphone et chargeur, radio à piles et piles de recharge, lampe torche, sifflet, gilet fluorescent, etc.

Sachez que la Mairie de Jullouville et les services de Sécurité Civile organisent des aides humaines et en fonction du risque.



NUMEROS D'URGENCE

15

SAMU

Service d'Aide Médicale
Urgent

Hospital-operated
ambulance

17

**POLICE
SECOURS**

Police

18

POMPIERS

Fire Brigade

112

**APPEL D'URGENCE
EUROPEEN**

*European emergency
telephone number*

114

**PERSONNES SOURDES
OU MALENTENDANTES**

*deaf people or
hard of hearing*

196

**SECOURS
EN MER**

Sea rescue



VOS ALERTES EN DIRECT

JULLOUVILLE VOUS INFORME



*Téléchargez
l'application ici >>*



Mairie de JULLOUVILLE

Place René Joly 50610 JULLOUVILLE - 02 33 91 10 20 - mairiejullou@orange.fr

Ouverte de 9h à 12h15 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi (sauf mercredi après-midi) www.jullouville.com